**Appel à propositions - Ateliers trilatéraux Amazon+10**

1. **L’Initiative Amazônia+10**

L’Initiative Amazônia+10 est un projet du Conseil national des fondations d’Etat d’appui à la recherche (Conselho Nacional das Fundações Estaduais de Amparo à Pesquisa - Confap) et du Conseil national des Secrétaires pour la science, technologie et innovation (Conselho Nacional de Secretários para Assuntos de Ciência Tecnologia e Inovação - Consecti). Son objectif est d’appuyer la recherche et l’innovation en Amazonie légale, en promouvant les interactions nature-société et le développement durable et inclusif de la région.

L’Initiative vise à promouvoir des actions en Science, Technologie et Innovation qui fortifient les lignes directrices, les axes et les propositions de la Planification Stratégique de Développement Durable de l’Amazonie, qui a pour but de dépasser les obstacles de la restauration des aires dégradées, de développer des activités agricoles à basse émission de gaz à effet de serre, d’agréger de la valeur aux chaines productives de la bioéconomie, de produire des aliments et des pharmacopées, de gérer de l’énergie propre etc., et de permettre la garantie d’accès aux services de base pour les populations qui habitent la région.

1. **Introduction**

Le Conseil national des fondations d’Etat d’appui à la recherche (Conselho Nacional das Fundações de Amparo à Pesquisa – CONFAP) et le Conseil national des Secrétaires pour la science, technologie et innovation (Conselho Nacional de Secretários para Assuntos de Ciência Tecnologia e Inovação – Consecti), en collaboration avec l’Ambassade de France au Brésil, rendent public le présent appel pour les chercheurs des institutions de science, technologie et innovation basées en France hexagonale, en Guyane française et dans les neuf États brésiliens de l’Amazonie légale (Acre, Amapá, Amazonas, Mato Grosso, Pará, Rondônia, Roraima, Tocantins et Maranhão). Ces chercheurs sont invités à soumettre leur proposition de financement de workshops de recherche.

Le Conseil National des Fondations d'État de Soutien à la Recherche – CONFAP du Brésil, à travers l'Initiative Amazônia+10, ainsi que l'Ambassade de France au Brésil, rendent public le présent Appel et invitent les intéressés à soumettre leur proposition selon les termes établis ci-après.

Nous invitons les chercheurs des institutions scientifiques, technologiques et d'innovation basées en France, en Guyane française et dans les neuf États brésiliens de l'Amazonie légale (Acre, Amapá, Amazonas, Mato Grosso, Pará, Rondônia, Roraima, Tocantins et Maranhão) à soumettre des propositions de financement pour des ateliers de recherche.

Les ateliers doivent être organisés conjointement, impliquant obligatoirement des chercheurs brésiliens et ceux de France ou de Guyane. Le format des ateliers est en presentiel et doit se dérouler en Guyane française ou dans l'un des neuf États de l'Amazonie légale du Brésil.

Chaque atelier comptera jusqu'à 30 participants et sera financé à hauteur de 170 000,00 R$ (cent soixante-dix mille reais). Les propositions doivent être présentées par le chercheur principal du Brésil, qui sera responsable de l’exécution de l’atelier et de la responsabilité technique du projet. Les ressources sont destinées directement à la recherche et doivent être gérées par une fondation d’appui à la recherche indiquée par la CONFAP.

Les objectifs généraux des ateliers sont :

● Soutenir le développement de recherches pertinentes pour le développement durable de l'Amazonie dans l'un des axes de recherche mentionnés ci-dessous.

● Encourager la formation des chercheurs participants, notamment ceux en début de carrière (ceux ayant obtenu un doctorat dans les 10 ans précédant la date de l'atelier), ainsi que soutenir le développement des institutions de science et technologie impliquées.

● Soutenir la collaboration scientifique internationale entre le Brésil, la France et la Guyane française, par la création de nouveaux liens de recherche ou l'élargissement des liens existants.

● Identifier les domaines communs de collaboration qui peuvent être développés à moyen et long terme, tant du point de vue scientifique que dans la formulation de politiques et dans la création de business.

**3. Domaines de recherche**

Les propositions doivent tenir compte des domaines de recherche suivants :

● Biodiversité et changement climatique en Amazonie, et leur interconnexion avec les différents modes de vie des communautés traditionnelles et urbaines de la région.

● Rôle des peuples et communautés traditionnels d'Amazonie (en particulier les peuples autochtones, quilombolas et autres communautés traditionnelles) dans la production de connaissances.

● Santé en Amazonie.

● Un nouveau modèle de développement pour l'Amazonie, basé sur une bioéconomie compatible avec les forêts vivantes, et incluant l'étude des modes de rémunération des communautés pour les services écosystémiques

**4. Aperçu des opportunités de financement**

Cet appel à projets sélectionnera et financera des propositions d'ateliers de recherche organisés par des équipes de chercheurs du Brésil en collaboration avec des équipes de chercheurs de France ou de Guyane Française répondant aux exigences établies.

- Chaque atelier sera coordonné par deux chercheurs principaux : un du Brésil (exclusivement des chercheurs basés dans les États de l'Amazonie légale) et un de France ou de Guyane française.

- Les propositions doivent être présentées par le chercheur principal du Brésil, qui recevra également les ressources financières et sera responsable de leur bonne exécution.

- Les chercheurs principaux doivent nommer jusqu'à quatre tuteurs, qui sont des chercheurs titulaires d'un doctorat et ayant un lien professionnel avec une institution de science et technologie, qui aideront à la réalisation de l'atelier.

- Les autres participants, qui ne seront sélectionnés qu'après approbation de la proposition, pourront être des chercheurs-docteurs en début de carrière, des doctorants ou des étudiants en master provenant d’universités du Brésil, de France ou de Guyane française.

- Chaque atelier doit compter un maximum de 30 participants, incluant les tuteurs et les chercheurs principaux.

- Chaque atelier devra porter sur un domaine de recherche spécifique ou un thème interdisciplinaire (par exemple « Ethnobiologie »).

- Le chercheur principal du côté brésilien doit nécessairement avoir une relation de travail avec une institution de science et de technologie située en Amazonie légale (Acre, Amapá, Amazonas, Mato Grosso, Pará, Rondônia, Roraima, Tocantins et Maranhão).

- Si le chercheur principal non brésilien est basé en France, au moins un des tuteurs désignés doit être basé en Guyane Française.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Role** | **Numéro** | **Lieu** | **Exigences** | **Remarques** |
| Chercheur principal | 2 | 1 – Brésil  1 – France ou Guayana Française | Titre de docteur et lien de travail avec une institution de science et de technologie.  Le candidat principal du Brésil doit travailler actuellement dans une institution de science et de technologie située en Amazonie légale. | La participation des chercheurs et/ou des groupes minoritaires est encouragée. |
| Tuteurs | Jusqu'à 4 | Jusqu'à 2 de la France ou de la Guyane Française  Jusqu'à 2 du Brésil | Titre de docteur et lien de travail avec les institutions de Science et technologie  Si le chercheur principal est français, au moins un des mentors doit être originaire de Guyane Française. | La participation des chercheurs et/ou des groupes minoritaires est encouragée. |
| Participants à l'atelier | Pas de numéro défini | France, Guyane Française ou Brésil | Avoir terminé ou être inscrit en master ou dans un programme de troisième cycle. | Les chercheuses et/ou les membres de groupes minoritaires sont encouragés à s’inscrire pour participer.  La participation de chercheurs en début de carrière est encouragée (chercheurs ayant terminé leur doctorat jusqu'à 10 ans avant la date des ateliers). |
| Nombre total de participants à l'atelier | Maximum 30 |  |  | Comprend les tuteurs et les chercheurs principaux. |

Les propositions doivent viser à promouvoir des partenariats à moyen et long terme entre les participants à l'atelier pour alimenter de futures collaborations scientifiques sur les thèmes de l'appel.

**5. Éligibilité**

Les chercheurs principaux peuvent postuler à des ateliers et doivent proposer un sujet pour l'atelier en utilisant le formulaire de candidature en ligne (voir la section 17. Processus de candidature). La proposition doit être soumise par le chercheur principal du Brésil, mais la proposition doit indiquer les deux porteurs de l´atelier, soit un chercheur principal basé dans une institution française ou guyanaise et un autre basé au Brésil.

Les candidatures doivent bénéficier du soutien des institutions d’origine et partenaires, confirmé par des lettres de soutien soumises avec la candidature. Lors de ce cycle, une seule candidature peut être soumise pour chaque candidat, mais il n'y a pas de limite au nombre de candidatures soumises par établissement.

Les propositions doivent répondre aux critères suivants pour être admissibles au financement dans le cadre de ce programme :

● Chaque proposition doit avoir un chercheur principal de France ou de Guyane Française et un chercheur principal du Brésil.

● La proposition doit être soumise par le chercheur principal brésilien.

● Le chercheur principal au Brésil doit être titulaire d'un doctorat et être employé par une institutio de science et technologie publique ou à but non lucratif basée dans l'un des neuf États de l'Amazonie légale.

● Les chercheurs principaux de France ou de Guyane française doivent être employés par une université ou un organisme de recherche situé en France ou en Guyane française;

● Les professeurs émérites et honoraires ne peuvent pas postuler pour le poste de chercheur principal.

● Les institutions des chercheurs principaux (les « institutions principales ») doivent être en mesure d'offrir un soutien logistique pour réaliser les ateliers, en personne, en fournissant un espace physique dans des installations dotées de l'infrastructure nécessaire.

● Chaque chercheur principal ne peut soumettre qu'une seule candidature pour cet appel.

● La proposition ne listera que les chercheurs principaux et les tuteurs. Les participants restants seront choisis ultérieurement, comme décrit au point 13 du présent appel.

Toutes les propositions seront soumises à un contrôle d’élégibilité contrôles d’éligibilité dès réception. Les propositions qui ne satisfont pas aux exigences de l’appel seront classées comme inéligibles et ne passeront pas par l'étape d'analyse du mérite.

**6. Préparation des propositions et soumission**

Les candidatures pour coucourir aux financements de cet appel doivent être réalisées via le formulaire en ligne, disponible sur le site de l’[Iniciativa Amazônia+10](https://www.amazoniamaisdez.org.br/chamadas). La soumission doit être faite avant 23:59 le 13/12/2024, heure de Brasília (GMT-3).

Les propositions visant à obtenir un financement au titre du présent appel doivent être faites en remplissant le formulaire en ligne, disponible sur le site Amazônia +10.

La proposition doit être soumise exclusivement par le proposant au chercheur principal au Brésil. Les propositions envoyées par le chercheur principal de France ou de Guyane Française seront disqualifiées.

Dans le formulaire de soumission de proposition, le proposant doit télécharger les documents suivants :

a) Proposition d'atelier, selon le modèle contenu en annexe II.

b) Proposition de budget, selon le modèle figurant à l'annexe III.

c) CV Lattes du chercheur principal brésilien.

d) CV Lattes des tuteurs brésiliens.

e) CV du chercheur principal de France ou de Guyane Française.

f) CV des tuteurs de France ou de Guyane Française.

g) Lettre signée par le chef du département ou équivalent attestant le lien institutionnel et le soutien de cette même institution qui emploie le chercheur principal brésilien qui soumet une proposition.

h) Lettre signée par le Chef de Département ou équivalent attestant le lien institutionnel et le soutien de cette même institution qui emploie le chercheur principal de France ou de Guyane française.

Les lettres des institutions doivent contenir environ 400 à 500 mots et être rédigées sur papier à en-tête et signées (format Word ou PDF) ou dans un courrier électronique formel du chef du département (ou équivalent) (format PDF) et doivent être soumises en ligne lors de l'inscription. Si le candidat est chef de département, un autre haut responsable académique doit signer la lettre de soutien.

Si l’un des documents énumérés ci-dessus ne devait pas être envoyé, la proposition sera disqualifiée. Il ne sera pas permis d'envoyer de documents après avoir soumis la proposition.

Si un même proposant soumet plusieurs propositions, seule la dernière sera prise en considération.

**7.Analyse et sélection des propositions**

L'évaluation des propositions commencera par la phase de cadrage, faite par l’équipe du Secrétariat Exécutif de l’Initiative Amazônia+10, où toutes les règles d'éligibilité seront respectées. Les propositions proposées seront analysées selon leur mérite qui sera coordonnée par l’équipe du Secrétariat Exécutif de l’Initiative Amazônia+10. L’analyse sera réalisée par l'Initiative Amazon+10 et l'Ambassade de France au Brésil à l'aide d'un système d'évaluation par pairs. Chaque proposition sera examinée par au moins deux chercheurs dans le domaine de connaissances concerné, qui rendront des avis sur le bien-fondé de la proposition en tant que conseillers ad hoc. La moyenne des notes délivrées par les évaluateurs sera utilisée pour classer les propositions. La décision finale d'approbation sera prise sur la base du classement des propositions recommandées par les évaluateurs et sur la base du budget total disponible. Les critères d'évaluation qui seront utilisés par le comité d'évaluation sont décrits à l'annexe I.

Sur la base de la liste des propositions recommandées pour approbation, une hiérarchisation des propositions sera établie, qui classera les propositions dans la limite des disponibilités budgétaires allouées à l'avis. Le résultat final sera approuvé par le Comité de Coordination de l'Initiative Amazônia + 10. Le résultat final sera validé par le Comité Exécutif de l’Initiative Amazônia+10.

Les résultats seront publiés sur le site Internet de l’Initiative Amazônia+10.

**8. Lieux des ateliers**

Les ateliers doivent avoir lieu en présentiel dans l'un des neuf États de l'Amazonie Légale (Acre, Amapá, Amazonas, Maranhão, Mato Grosso, Pará, Rondônia, Roraima et Tocantins) ou en Guyane française.

**9. Durée des ateliers**

La durée minimale d'un atelier est de trois (3) jours.

**10. Dates des ateliers**

Les ateliers doivent avoir lieu avant le 01/10/2025.

**11. Participation à des ateliers**

Les deux chercheurs principaux doivent identifier jusqu'à 4 tuteurs, deux de France dont au moins un de Guyane française, si le chercheur principal n´est pas de Guyane française, et deux du Brésil. Les chercheurs principaux ne peuvent pas être indiqués comme tuteurs. Le nombre maximum de participants par atelier est de 30 (y compris les chercheurs principaux, les tuteurs et les autres participants).

**12. Rôle des chercheurs principaux**

Les chercheurs principaux du Brésil doivent soumettre le formulaire de candidature en ligne accompagné du budget détaillé. Les chercheurs principaux des deux pays devraient déterminer conjointement le thème de l'atelier et façonner le contenu/l'ordre du jour de l'atelier. Les chercheurs principaux seront également responsables de la sélection des chercheurs en début de carrière et des étudiants de troisième cycle qui participeront à l'atelier, si la proposition est retenue.

Dans cet appel à propositions, les chercheurs principaux seront responsables de tous les aspects organisationnels de la logistique de l'atelier (y compris les arrangements de voyage).

**13. Rôle des tuteurs**

Les chercheurs expérimentés doivent prononcer un nombre limité de conférences et ils doivent également servir de tuteurs, pendant l'atelier, aux chercheurs en début de carrière, y compris aux étudiants diplômés.

**14. Contenu de l'atelier**

Les chercheurs principaux doivent conduire l’élaboration du contenu scientifique des ateliers. Cependant, les ateliers sont destinés à être une opportunité pour le développement de la carrière en mettant l'accent sur la promotion de la collaboration international. Il existe des lignes directrices spécifiques pour faciliter cette dynamique. Ce qui suit est un bref aperçu, et des conseils plus détaillés seront fournis aux candidats retenus :

● Les sessions doivent être aussi interactives que possible et tous les participants doivent être encouragés à partager leurs connaissances, leurs expériences et leurs idées. Les meilleurs candidats et tuteurs doivent partager leur expertise.

Les séances peuvent se dérouler sous différents formats, notamment :

● Conférences des chercheurs principaux et des tuteurs (idéalement réparties tout au long de l'atelier).

● Des séances de recherche où les chercheurs en début de carrière peuvent partager leurs recherches en cours. Cela peut être sous forme d'affiches ou de présentations orales.

● Séances de réseautage où les chercheurs peuvent interagir et explorer les opportunités de collaboration.

● Aperçu de la recherche sur la thématique de l’atelier et des opportunités de financement : une brève introduction de la recherche sur la thématique en France, en Guyane française et au Brésil – comment la recherche est financée, taille, points forts, activités de collaboration internationale et collaborations avec le secteur privé, la société civile et la formulation de politiques publiques.

● Possibilités d'évolution de carrière en France, en Guyane et au Brésil. Il peut s'agir d'une discussion informelle entre chercheurs ou d'une analyse plus structurée du développement de carrière.

● Discussions sur la manière de nouer des collaborations internationales (compétences interculturelles, défis, opportunités, bonnes pratiques, etc.).

**Contenu optionnel dans les ateliers** (le cas échéant, ces séances sont les bienvenues, mais pas obligatoires) :

● Selon le domaine de recherche ou le sujet de l'atelier, les ateliers peuvent inclure des séances avec des invités non universitaires, tels que des représentants d'organismes publics, des détenteurs de savoirs traditionnels, des représentants du secteur privé ou de la société civile.

● Visites techniques d’installations de recherche pertinentes pour l’atelier.

**15. Sélection des participants**

À la suite du processus de sélection, les chercheurs principaux approuvés seront responsables du recrutement des participants aux ateliers. Les participants doivent être basés en France, en Guyane française et au Brésil.

Il doit y avoir un appel ouvert aux participants, qui doit être diffusé par des canaux reconnus (afin que les ateliers soient diffusés aussi largement que possible). Pas plus d'un tiers des chercheurs en début de carrière de chaque pays ne peuvent être recrutés dans les institutions des chercheurs principaux et des tuteurs. Les chercheurs principaux sont fortement encouragés à rechercher des participants issus d'institutions des neuf États de l'Amazonie légale.

Le nombre maximum de participants par atelier est de 30 (y compris les chercheurs principaux, les tuteurs et autres).

**16. Financement et éléments qui peuvent être financés**

Cet appel mettra à disposition jusqu'à 170 000,00 R$ (cent soixante-dix mille reais) par atelier, uniquement pour les items qui peuvent êtres financés répertoriés ci-dessous. Les ressources de cet appel seront utilisées pour couvrir les coûts suivant :

a) Billets d'avion internationaux.

b) Billets d'avion nationaux.

c) Autres frais de transport pour se rendre dans les villes où auront lieu les ateliers.

d) Les indemnités journalières des voyageurs, destinées à couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration selon les montants indiqués dans le tableau des indemnités journalières ci-dessous.

e) Matériel consommable.

f) Assurance voyage pour les participants voyageant à l'étranger (au Brésil et en Guyane française).

g) Prestations de tiers - paiement total ou partiel de contrats pour des personnes physiques ou morales, à caractère occasionnel, y compris la traduction simultanée.

Tout paiement à un particulier doit être effectué conformément à la législation en vigueur, sans que ne soit établi de contrat de travail.

Les per diems doivent suivre les montants du tableau suivant :

Voyage intérieur

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Grupes | Villes | Coordinateur de projet, chercheur, enseignant | Technicien administratif, stagiaire, boursier |
| A | Belém, Manaus | R$ 784,00 | R$ 549,00 |
| B | Autres capitales | R$ 626,00 | R$ 439,00 |
| C | Autres villes | R$ 516,00 | R$ 376,00 |

Voyage international

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Pays | Coordinateur de projet, chercheur, enseignant | Technicien administratif, stagiaire, boursier |
| Guyane française | US$ 420,00 | US$ 390,00 |

Les dépenses interdites sont les suivantes :

a) Bourses de tout type.

b) Les dépenses courantes, telles que les factures d'électricité, d'eau et de téléphone, comprises comme dépenses de contrepartie obligatoires de la part de l'institution exécutante du projet ;

c) Les frais d'envoi et de reprographie, sauf s'ils sont directement liés à l'exécution du projet de recherche ;

d) Travaux de génie civil (à l'exception des travaux avec installations et adaptations nécessaires au bon fonctionnement des équipements, qui doivent être justifiés dans le budget détaillé de la proposition), compris comme compensation obligatoire de la part de l'institution exécutante du projet ;

e) Acquisition ou location de véhicules automobiles ;

f) Paiement de salaires ou de compléments de salaire pour le personnel technique et administratif ou de tout autre avantage pour le personnel des institutions publiques (fédérales, étatiques et municipales) ; et

g) Paiement de services de tiers à un agent public actif pour les services fournis, à partir de n'importe quelles ressources.

**17. Rapports**

Les candidats principaux doivent soumettre un rapport final dans les 30 jours suivant l'atelier, dans le but de détailler les activités réalisées et le compte-rendu financier. Plus de détails seront fournis aux candidats retenus au stade de la soumission de la proposition.

**18. Diversité**

Les candidats principaux sont censés promouvoir la diversité et doivent veiller à ce qu'aucun candidat ne soit exclu de l’atelier sur la base de son origine ethnique, de son sexe, de ses croyances religieuses, de son orientation sexuelle ou d'un handicap. La participation de représentants des peuples autochtones, des quilombolas et des communautés traditionnelles de la région aux ateliers est particulièrement encouragée.

**19. Date limite de soumission**

Les propositions seront acceptées jusqu'à 23h59 le13/12/2024, heure de Brasilia (GMT-3). Les propositions soumises après la date limite ne seront pas considérées. La date limite s'applique à toutes les parties de votre candidature, y compris le téléchargement de toutes les pièces justificatives complètes. Toute candidature non soumise dans son intégralité avant la date limite, accompagnée de toutes les pièces justificatives requises, sera considérée comme inéligible. Les recours contre cette décision ne seront pas acceptés.

**20.** **Calendrier**

|  |  |
| --- | --- |
| Événement | Date |
| Date de lancement de l'appel | 21/10/2024 |
| Date limite de soumission des propositions | 13/12/2024 |
| Annonce des propositions sélectionnées | Jusqu'au 14/02/2025 |
| Prise de contact avec les Chercheurs Principaux pour la contractualisation des projets | Jusqu’à 10 jours ouvrés après la publication des résultats |
| Réalisation des ateliers | Jusqu'au 01/10/2025 |

**21. Contrat**

Cet appel ne permettra pas le transfert des financements de la recherche sur le compte en banque du chercheur. Les ressources octroyées aux projets seront gérées par la Fondation d’Appui, selon les termes de la Loi Nº 8.958 de 1994, indiquée par la CONFAP, laquelle réalisera le versement du budget approuvé pour chacun des projets. Ces versements seront réalisés par un gestionnaire de programme indiqué par la Fondation d’Appui, en commun accord avec le Chercheur Principal du projet.

Les Chercheurs Principaux des propositions sélectionnées seront contactés par e-mail par l’équipe du Secrétariat Exécutif de l’Initiative Amazônia+10. Sera alors entamée la contractualisation du projet qui devra être réalisé sous 10 jours ouvrés après publication des résultats de l’appel. Le contrat sera signé entre la Fondation d’Appui indiquée par la CONFAP et le Chercheur Principal. Une fois disponible pour signature électronique, le contrat doit être signé par toutes les parties dans un délai maximum d'un mois, sans délai. Si ce délai n'est pas respecté, l'accord pourra être résilié sans que cela ne soit considéré comme une rupture de contrat par la CONFAP et le soutien au chercheur principal ne pourra pas être accordé.

1. **Comptabilité**

La comptabilité est réalisée directement par la Fondation d’Appui indiquée par la CONFAP, selon les termes de la Loi Nº 8.958 de 1994.

1. **Dispositions finales**

Les chercheurs peuvent poser leurs questions ou demander des informations aditionnelles via l’e-mail suivant : [chamadaamazonia10@gmail.com](mailto:chamadaamazonia10@gmail.com).

**Annexe I Critères d'évaluation**

1. Les critères de classification des propositions en termes de respect de l'appel, de mérite technico-scientifique et d'adéquation du budget sont les suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critères d’analyse et de jugement** | | **Poids** | **Note** |
| A - Appel de compatibilité | a.1. Compatibilité de la proposition avec les thèmes prioritaires listés dans l´appe, cf. item 2. | 1 | 1 a 5 |
| B - Qualité scientifique de la proposition d'atelier | b. 1. Mérite, originalité et pertinence du thème de l'atelier pour le développement scientifique, technologique et innovant de la région de l'Amazonie Légale | 1 | 1 a 5 |
| b. 2. Adéquation de la proposition à l’objectif de formation des chercheurs et des étudiants de máster et de troisième cycle | 1 | 1 a 5 |
| b. 3. Potentiel du projet pour le développement de partenariats internationaux entre le Brésil, la France et la Guyane française | 2 | 1 a 5 |
| b.4 Adéquation de l’agenda et du format de l’atelier pour atteindre les objectifs exprimés | 2 | 1 a 5 |
| C - Qualité et équilibre de l'équipe | c.1. Cohérence et adéquation entre la compétence et l’expérience des membres de l’ equipe avec les objectifs, les acticités et les moyens proposoés. | 1 | 1 a 5 |
| c.2. Cohérence dans l'équilibre de la coopération interinstitutionnelle entre les partenaires du projet (répartition des responsabilités entre les institutions participantes). | 1 | 1 a 5 |
| c. 4. Stratégie proposée pour assurer la diversité et la représentation dans l'équipe et dans le choix des autres participants | 2 | 1 a 5 |

1.1. Jusqu'à deux décimales peuvent être utilisées pour déterminer les notes.

1.2. La note finale de chaque proposition sera mesurée par la moyenne pondérée des notes attribuées pour chaque élément.

1.3. Le comité d’évaluation considérera, en cas d'égalité, la note la plus élevée dans la somme des critères « b.3 », « b.4 » et « b.5 » et, en cas d'égalité, la note la plus élevée dans le critère de jugement « c.2 ».

**Annexe II - Modèle de proposition d'atelier**

*Pour faciliter la lecture par les relecteurs, le texte doit être rédigé avec un interligne de 1,5 cm, une police équivalente à Times New Roman ou Arial 12 et des marges de 3 cm à gauche et de 1,5 cm à droite. Les figures et tableaux, le cas échéant, doivent être accompagnés de légendes explicatives et doivent être numérotés pour être référencés dans le texte.*

*La proposition d'atelier ne doit pas dépasser 10 pages (sans compter les annexes et la bibliographie). Il s’agit d’un modèle* ***obligatoire****. Les propositions présentées dans un autre format sans que le choix ne soit justifié peuvent être disqualifiées sans droit à une analyse du mérite.*

|  |
| --- |
| Titre de l'atelier en portugais : |
| Titre de l'atelier en français : |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Chercheur principal (insérer le nom complet) | Institution d'enseignement et de recherche | E-mail | Téléphone |
| *Chercheur*  *“Amazonie Legal”* |  |  |  |
| Chercheur France ou Guyane Française |  |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Tuteurs  (insérer le nom complet) | Institution d'enseignement et de recherche | E-mail | Téléphone |
| *Tuteur 1* |  |  |  |
| Tuteur 2 |  |  |  |
| Tuteur 3 |  |  |  |
| Tuteur 4 |  |  |  |

|  |
| --- |
| Ligne thématique de l'atelier (selon le point 2 de l’appel) |
| Résumé (jusqu'à 300 mots) : |
| Mots-clés : |
| Quel sera le sujet de l’atelier et quelle est son importance ? (jusqu'à 500 mots) |
| Comment l’atelier cherche-t-il à améliorer la collaboration scientifique internationale entre le Brésil et la France, ou entre le Brésil et la Guyane française ? (jusqu'à 500 mots) |
| Comment l’atelier participera de la formation des chercheurs en début de carrière, de master et de troisième cycle ? (jusqu'à 500 mots) |
| Quels sont les résultats attendus de l’atelier ? Faites une liste. (jusqu'à 500 mots) |
| Quelle est la stratégie proposée pour sélectionner les autres participants? Quelle stratégie sera utilisée pour garantir leur diversité et leur représentation ? (jusqu'à 500 mots) |

|  |
| --- |
| Calendrier proposé pour l'atelier.  Veuillez présenter une proposition aussi détaillée que possible du calendrier prévu de l’atelier, en énumérant les différents types d'activités, en leur donnant un titre et em spécifiant les objectifs attendus. |
| Date prévisionnelle : |
| Jour 1 -  Jour 2 -  Jour 3 - |

**Annexe III - Budget demandé**

À compléter sur la base des items qui peuvent être financés et qui sont répertoriés au point 15 de l'appel. Le montant maximum pouvant être demandé par atelier est de 170 000,00 R$ (cent soixante-dix mille reais).

Décrivez le budget en termes de types d’items à financer : fournitures, services, indemnités journalières, etc. Pour les per diems journaliers et les billets, veuillez estimer le montant.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Budget détaillé** | | | |
| **Article demandé** | **Justification** | **Quantité** | **Valeur** |
| **Matériel consommable** |  |  |  |
| **Services aux personnes juridiques** |  |  |  |
| **Services aux personnes morales** |  |  |  |
| **Perdiems** |  |  |  |
| **Billet d'avion** |  |  |  |
| MONTANT TOTAL DEMANDÉ | | | R$ |